

Fédération des Infirmiers de la Guadeloupe

Bulletin d'Information

N°5 - Janvier 2006

Pourquoi un ordre des infirmiers ?

En présence de 80 infirmiers, s'est tenue le 7 décembre 2005 la première conférence-débat organisée par la Fédération sur la question d'un ordre infirmier. Nous tenons à remercier les collègues présents, les intervenants, le Conseil Régional et la Mutuelle MGPS. Il en ressort que la majorité des infirmiers présents adhères à l'idée d'un ordre régional et national des infirmiers, et certains d'entre eux souhaitent être candidat à la future élection. Dès la publication au Journal Officiel, la Fédération engagera les consultations en vue de l'organisation des élections et présentera des candidats pour la création du prochain conseil d'administration qui sera chargé d'administrer l'ordre régional. La Fédération selon le souhait exprimé organisera des réunions d'information.

Rencontre IDE Guadeloupe / Martinique / Dominique

Une délégation d'infirmiers de la Guadeloupe doit se rendre le vendredi 13 janvier 2006 à la Martinique et le samedi 15 janvier 2006 à la Dominique, afin de rencontrer les Infirmiers de la Martinique et de la Dominique. Le 13 janvier 2006 à 16 heures une rencontre réunira les présidents des associations et syndicats d'infirmiers de la Martinique au CHU de la Meynard à Fort de France avec la délégation d'infirmières de la Guadeloupe. Le samedi 14 janvier 2006 nous aurons une séance de travail avec les représentants de l'association '*National Nurses Dominica*'. Un représentant du CNO (Caribbean Nurses Organisation) sera présent durant ces deux journées. Nous invitons les collègues infirmiers qui souhaitent nous accompagner de nous contacter pour organiser notre délégation.



Congrès du SIDIIEF

Troisième Congrès Mondial des Infirmières et Infirmiers Francophones **du 14 au 18 mai 2006**, au Centre des Congrès de QUEBEC (Canada)

Pour plus d'information sur le congrès visiter le site : www.sidiief.org

Une délégation d'infirmières de la Guadeloupe sera présente, afin d'établir des accords de coopération avec les représentants infirmiers des pays francophones présents.

Le congrès du SIDIIEF se fait tous les 3 ans et réunit 1500 infirmiers des 26 pays francophones. C'est l'occasion de participer aux différentes conférences faites par des spécialistes de soins infirmiers francophones.

Conférence du CNO

La Fédération participera à la 25^{ème} conférence du CNO aux Bahamas en octobre 2006. Un infirmier de la Guadeloupe est membre du CA du CNO. Nous invitons les personnes qui souhaitent nous accompagner de se rapprocher des membres du CA afin d'organiser notre délégation. La conférence réunit tous les 2 ans les infirmiers de tous les pays ou îles de la caraïbe et permet d'assister à des conférences sur les soins infirmiers dans la caraïbe. Les infirmiers qui souhaitent faire une communication ou un exposé sont les bienvenus. Pour plus d'information veuillez consulter le site Internet de la Fédération. La Fédération souhaite organiser en Guadeloupe la conférence 2008 du CNO et elle compte sur la participation de tous pour préparer et déposer sa candidature. Nous souhaitons intégrer pleinement les infirmiers dans leur environnement caribéen.

Selon l'ICN(le Conseil International des Infirmiers), la sécurité alimentaire est une question importante de santé publique puisque les maladies dues à une nourriture contaminée sont peut-être le problème de santé publique le plus répandu à travers le monde. La Guadeloupe n'échappe pas à la mondialisation du commerce des produits alimentaires ni à l'urbanisation, ni aux changements de modes de vie et à la pollution de l'environnement et les catastrophes naturelles ou imputables à l'homme. Ces éléments ne font que contribuer à compliquer le problème déjà complexe de la sécurité alimentaire. Afin d'assurer le respect d'un certain nombre de normes en matière de sécurité et de qualité alimentaire, l'organisation des nations Unis pour l'alimentation(FAO) et l'organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis au point le **Codex Alimentarius** qui énumère les normes en matières d'étiquetage des additifs alimentaires ; des polluants ; des méthodes d'analyse et d'échantillonnage ; d'hygiènes alimentaires des résidus de médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires et des résidus pesticides dans ces mêmes produits. La nourriture et les aliments contaminés provoquent des maladies et des souffrances dans la population et particulièrement chez les enfants, les personnes âgées et les groupes de personnes vulnérables, de même que les maladies transmises entraînent des pertes financières liées à l'absentéisme au travail, aux dépenses médicales qu'elles enduisent, au coût des enquêtes sur les agents microbiens bactériens, parasitaires responsables et des mesures d'endiguement à prendre ainsi qu'aux dépenses juridiques et autres. Les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire procèdent d'un enchaînement complexe de facteurs et de sources tels que la pollution environnementale et industrielle ainsi que les pratiques culturelles. Les risques encourus sont courant en Guadeloupe(cancer de la prostate, Chlordécone).On peut citer les risques microbiens, liés à une mauvaise condition de conservation, des aliments, de manipulation, de cuisson, d'une rupture de la chaîne de froid responsable de la propagation de micro-organismes et de maladie transmissible par la nourriture, qui peut être mortelle sans traitement adéquat. Les risques chimiques, par l'utilisation

des pesticides et des produits chimiques peuvent menacer la sécurité alimentaire et la santé de l'homme. On peut citer l'utilisation d'antibiotique dans l'alimentation animale, de faible quantité est utilisée comme traitement préventif afin de prévenir et de guérir certaines maladies mais il y a un risque de transfert aux humains. Les produits alimentaires génétiquement modifiés sont et doivent être pour les infirmiers et les professionnels de santé un sujet de préoccupation permanent, la sécurité de ces produits doivent être évaluées et les résultats de cette évaluation devront être communiqués aux consommateurs. L'élevage à outrance d'animaux et de volailles qui sont responsables chez l'homme, de la maladie de la vache folle, de la grippe aviaire. La sécurité alimentaire passe souvent par la transmission de message simple mais essentiels, les infirmiers sont souvent la principale source d'information des personnes malades et doivent les sensibiliser en matière de sécurité alimentaire. La formation continue des infirmiers devra mettre l'accent sur les mesures préventives par une approche culturelle et sociologique. Selon le secteur d'activité ou il exerce, y compris dans le cadre des réseaux de soins, et en fonction des besoins de santé identifiés, l'infirmier ou l'infirmière propose des actions, les organise ou y participe dans le domaine suivant ; dépistages, prévention et éducation en matière d'hygiène, de santé individuelle et collective et de sécurité et participation à des actions de santé publique.



Quelles sont les répercussions de l'acte II de la décentralisation et de la loi de programmation pour la cohésion sociale pour les infirmiers des collectivités territoriales ?

En effet la loi découlant de l'acte II de décentralisation, prévoit des transferts de compétences, il est envisagé pour le secteur de la santé une recentralisation consistant à la récupération au profit de l'Etat, de la vaccination, la lutte contre la lèpre, la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, ainsi que le dépistage des cancers.

Toute-fois la loi relative aux responsabilités locale (loi n° 2004-809 du 13 août 2004) et la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 transfèrent de nouvelles compétences de l'Etat aux collectivités locales qui rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006 pour certaines. Ces nouvelles dispositions devront considérablement modifier l'activité des infirmiers des collectivités dans le champ de l'intervention à domicile, de l'insertion sociale, d'action sociale du développement local, de l'encadrement, de l'exclusion, etc.

Le département aura à charge de créer la maison des personnes handicapées qui devra aider ces personnes à trouver les réponses à leurs besoins. La lutte anti-vectorielle vient s'ajouter dans les nouvelles compétences par le département dont les missions sont élargies dans la prévention et à l'éducation sanitaire. Il revient aux collectivités de reconsidérer ces missions dans la modernité afin de faire face aux grands défis sociaux de notre époque et d'être en phase aux demandes des usagers. Le décret n°20036672 du 23 juillet 2003 portant statut particulier des cadres territoriaux de santé, le décret n°2003-683 du 24 juillet 2003 modifiant certaines dispositions statutaires relatives aux infirmiers territoriaux et du décret de compétence du 29 juillet 2004, offrent aux infirmiers une opportunité d'être un élément moteur dans les nouvelles missions élargies des collectivités. Le Conseil Général de la Guadeloupe procède à actuellement une réorganisation des services départementaux d'action sanitaire et sociale qui consiste en une partition de la DASD en trois Directions et une évolution des services vers une territorialisation. Les répercussions à notre avis sont positives au regard des intentions affichées et qui permettront aux infirmiers territoriaux d'avoir toute leur place dans les nouvelles compétences des collectivités territoriales.

Education thérapeutique de l'enfant asthmatique et de sa famille en pédiatrie.



La haute autorité de Santé vient de publier sur son site Internet un référentiel de qualité pour les professionnels de santé. C'est un outil indicatif et pertinent d'évaluation et d'amélioration de la qualité des soins et de prise en charge sanitaire, qui vise les patients concernés, les enfants de 6 à 15 ans ayant un diagnostic connu d'asthme. Huit critères d'éducation thérapeutiques sont retenus ;

- 1) L'enfant et/ou sa famille disposent d'un plan d'action personnalisé écrit de traitement de la crise d'asthme,
- 2) L'enfant indique le traitement inhalé en cas de crise,
- 3) l'enfant et/ou sa famille peuvent expliquer à quoi sert le traitement de fond,
- 4) L'enfant montre à chaque consultation sa technique d'inhalation,
- 5) L'utilisation du débitmètre de l'enfant est correcte,
- 6) L'enfant peut citer les situations à risque pouvant déclencher une crise d'asthme,
- 7) L'enfant et/ou sa famille peuvent citer un traitement préventif utilisé dans une situation à risque, d'exacerbation. (par exemple le sport)
- 8) La famille prend des mesures d'amélioration de l'environnement au domicile comme à l'extérieur.

L'élimination des déchets de soins :

Pour l'infirmier quel que soit son secteur d'activité, notamment en cabinet, c'est une obligation professionnelle et déontologique. Les déchets sont générateurs de risques infectieux ou toxiques. Toute personne qui produit des déchets de soins est tenue de les éliminer. Pour assurer une bonne élimination des déchets, il appartient aux producteurs de les conditionner dans des récipients spécifiques, de conclure avec un organisme de collecte un contrat tenu à la disposition des autorités sanitaires et d'assurer une traçabilité grâce à un bordereau de suivi. Il est important de prendre des mesures pour éviter tout risque pour nous-même, nos patients et notre entourage, et d'éviter de propager des agents infectieux ou des produits toxiques hors de notre cabinet.



Compétences des infirmières :

« l'exemple britannique »

Le ministère de la santé a publié une loi au mois de décembre 2005, autorisant les infirmières et les pharmaciens à partir de juin 2006 à prescrire tous les médicaments à l'exception des stupéfiants. Le gouvernement britannique répond à une demande des associations d'infirmières et souhaite ainsi pallier la pénurie des médecins et surtout d'inciter ses infirmiers à ne pas quitter la Grande Bretagne pour des salaires plus élevés. Il sera désormais possible à ces professionnels de santé de remplir et de signer une ordonnance après une formation de 38 jours. Les associations d'infirmières françaises sont très demandeurs d'un élargissement des compétences du corps infirmiers.

Mention légale :

Directeur de la Publication : Serge Girault
Comité de rédaction : les membres du Conseil d'administration
ISSN en cours
Tirage : 1500

Conseil International des Infirmiers

Présidente : Dr Hiroko Minami
3. Place Jean Marteau
CH 1201 – GENEVE – SUISSE
Tel: + 41 22 908 01 00
Fax: + 41 22 908 01 01
Email : icn@icn.ch
Internet : www.icn.ch

SIDIIEF

Présidente : Gyslaine Desrosiers
Tel : 514 849-6060 Fax : 514 849-7870
Email : info@sidiief.org
Internet : WWW.SIDIIEF.ORG

Caribbean Nurse Organization

Présidente: Marion HORWARD
Barbade -USVI 000823
PO Box 6454 CRISTATED
Tel/Fax: + 340 692 91 73

Direction Régionale III

Monsieur Fiolet Serge-Daniel
Annexe DASD de SAINT-MARTIN
Port Marigot - 97150 - SAINT-MARTIN
Tel : 0690 34 76 50

ASTHME-GUADELOUPE

Association loi 1901.
Déclarée au J.O du 15 juillet 2000
Adresse : B.P : 468 97 100 -Basse Terre
Présidente : Mme Dournaux N
Tel : 0590 81 83 35

Rempla-Outre-Mer

Internet : www.rempla-outre-mer.fr
Tel : 0874 487 804

Mme Sophie Mauvois Lean-Laurent

Mèdicli-net – Antilles-Guyane

Collectez, conditionnez, stockez et évacuez vos déchets de soins.

Tel : 0590 88 16 21

MGPS

Mutuelle Générale de Prévoyance Sociale

Internet : www.mgps.fr
Email : mutcontact@mgps.fr
Tel : 0590 41 15 80

Centre commerciale – Les galeries de Houelbourg – Bat B – 2° étage - Z.I de Jarry 97122- Baie Mahault –Guadeloupe

Pour nous contacter ?

Fédération Infirmier Guadeloupe
1431- Résidence la Marina - Rivière Sens
97113 -GOURBEYRE
courriel : figuadeloupe@wanadoo.fr
Tel : 0590 81 40 48 - Fax : 0590 81 13 97